

Chartre Social Business FADEV

PREAMBULE

Apporter des solutions à la problématique globale de réduction de la pauvreté en Afrique par l'appui au secteur privé et la logique entrepreneuriale

FADEV place sa mission sociale au cœur de son projet d'entreprise.

FADEV se donne pour mission de contribuer au développement d'un secteur privé responsable en Afrique, au travers d'une démarche coopérative, en prenant en compte de façon cohérente des volets économique, social et environnemental.

L'objectif général de FADEV est d'élaborer un modèle de développement soutenable et reproductible au bénéfice des populations locales en Afrique.

Toutes les parties prenantes de l'entreprise – sociétaires, Directoire, collaborateurs salariés, entreprises bénéficiaires, partenaires techniques – participent à la mise en œuvre de cette mission.

En complément du préambule de ses statuts, FADEV et ses sociétaires confirment leur adhésion aux principes et engagements ci-après.

Principes et engagements

Principe 1 :

L'objectif de FADEV est de contribuer à apporter une solution à la problématique globale de réduction de la pauvreté en Afrique au travers d'un soutien aux entreprises et aux entrepreneurs du continent.

FADEV favorise la création d'un tissu économique de qualité par un soutien financier et extra-financier adapté aux petites entreprises locales (MPME). FADEV soutient en priorité les entreprises innovantes et porteuses d'une plus-value sociale. L'impact social est prioritaire sur la rentabilité financière.

Ces entreprises procurent des emplois salariés donc des revenus stables à la population, contribuent au financement de la collectivité par l'impôt et génèrent des effets d'entraînement sur les filières en amont et en aval de leur activité.

Par son approche innovante, basée sur des partenariats étroits avec des structures locales de renforcement de capacités, et son ciblage sur les petites entreprises, FADEV remplit une faille dans l'offre de financement à destination des entreprises africaines : elle se situe dans la partie inférieure du « missing middle ».

FADEV a reçu le 13 mars 2014 le label Finansol. Le label Finansol est un gage du caractère solidaire de la mission de FADEV.

Engagement 1 : FADEV privilégie l'impact social à la rentabilité financière de ses prises de participation.

- 1.1. FADEV agit en subsidiarité et complémentarité par rapport aux autres sources de financement (de montant et qualité comparables) proposées aux entreprises.
- 1.2. FADEV encourage les entreprises créatrices de valeur ajoutée locale, ayant un effet d'entraînement important (notamment sur les filières agricoles), proposant des produits de qualité pour le marché africain ou proposant une solution innovante pour améliorer les conditions de vie des populations africaines les plus défavorisés.
- 1.3. FADEV privilégie les entreprises créant ou préservant des emplois de qualité, en particulier féminins.
- 1.4. Même si ces investissements sont moins rémunérateurs et plus coûteux en temps, FADEV privilégie les petites entreprises, afin de jouer pleinement son rôle d'« ouvreur de marché » à des entreprises exclues d'autres formes de financement.

Engagement 2 : FADEV encourage la création d'un secteur privé autonome et responsable.

- 2.1. Afin d'encourager la montée en puissance des investisseurs et promoteurs locaux, FADEV veille à maintenir ses droits de vote en dessous de la minorité de blocage.
- 2.2. En investissant uniquement dans des entreprises enregistrées, FADEV encourage la formalisation des entreprises. Son investissement conduit également les entreprises vers une meilleure gouvernance.
- 2.3. FADEV encourage les entreprises de son portefeuille à être exemplaires en termes de responsabilité environnementale et sociale en leur proposant des référentiels de qualité sur le respect des salariés et de l'environnement.
- 2.4. FADEV prête une grande attention au respect par les entreprises de son portefeuille des réglementations s'appliquant à elle, ainsi que des standards internationaux, et en particulier des prescriptions de l'OIT.

Engagement 3 : FADEV accompagne systématiquement son soutien financier par un soutien humain de qualité.

3.1. Dans chaque pays d'intervention, FADEV développe des relations de qualité avec des partenaires locaux. Ces relations sont formalisées par la signature de conventions cadre, fixant les engagements de ces partenaires.

3.2. FADEV veille au respect par chacun des partenaires locaux de ses engagements fixés par les conventions cadre. Les conventions cadre sont soumises à renouvellement tous les 24 mois. Le renouvellement est conditionné à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de performance. En cas de non-respect des engagements par le partenaire local, FADEV s'engage à trouver un nouveau partenaire dans les meilleurs délais.

Principe 2 :

FADEV assure sa viabilité économique et financière mais donne la priorité à la recherche de l'impact social le plus fort.

Seules sa pérennité et sa performance économique permettront au FADEV de mettre en œuvre sa mission sociale et environnementale et d'avoir un impact social durable sur les territoires où elle investit.

Engagement 4 : FADEV porte une attention importante à la pérennité économique des entreprises dans lesquelles elle investit. Elle se limite aux entreprises économiquement viables, au modèle économique et au cycle de production confortés par au moins deux exercices d'activités complets.

Engagement 5 : Conformément aux articles 29 et 30 des statuts, la distribution éventuelle des excédents sous forme d'intérêt aux parts sociales (i) ne peut excéder les sommes disponibles après dotations aux réserves légale et statutaire et (ii) ne peut être supérieur au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié par le ministère chargé de l'économie en vigueur. Les réserves sont impartageables.

Principe 3 :

FADEV est un investisseur responsable.

Au-delà des engagements de transparence au titre du label Finansol, FADEV adopte une démarche d'investisseur responsable.

Engagement 6 : FADEV s'engage à donner une information fiable sur les placements effectués dans les entreprises africaines à ses sociétaires.

Engagement 7 : Par des procédures de Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme (LAB-FT), FADEV fait tout ce qui est en sa mesure pour éviter de financer des activités de blanchiment d'argent ou de nature terroriste.

Engagement 8 : Conformément au droit coopératif, la gouvernance de FADEV est démocratique : les dirigeants sont élus par les sociétaires.

Principe 4 :

FADEV assure l'épanouissement de ses collaborateurs.

La qualité « sociale et solidaire » de FADEV a été reconnue par l'administration française qui lui a octroyé un agrément délivré par la préfecture de Paris le 27 Janvier 2014. Par ce label, FADEV s'engage à respecter les conditions définies par le décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires régies par l'article L.3332-17-1 du code du travail.

Engagement 9 : FADEV assure un emploi stable et un salaire décent à ses employés. FADEV assure un traitement respectueux de ses collaborateurs, leur assure la liberté d'association et de négociation et respecte les codes du travail nationaux et internationaux.

Engagement 10 : FADEV assure la sécurité des employés et leur bien-être au travail, favorise la diversité des profils et des compétences et attache une attention particulière à l'emploi des femmes. Il développe les compétences des collaborateurs.

Engagement 11 : Conformément au droit coopératif, FADEV fait participer ses salariés au développement économique et social de l'entreprise, notamment en les encourageant à s'impliquer dans le capital de l'entreprise.

Principe 5 :

FADEV élabore des indicateurs pertinents sur la mise en œuvre de ces engagements et leur impact sur les petites entreprises associées à son projet.

Engagement 12 : FADEV définit, avec si nécessaire l'assistance d'experts ou d'ONG spécialisées, des indicateurs pertinents pour chacun de ses engagements.

Engagement 13 : FADEV se prêtera de façon transparente, au terme d'une période de 3 ans à compter de l'adoption de la présente Charte, à une évaluation externe de son impact social par un bureau d'études indépendant et qualifié.